AVIS D'URBANISME

REFONTE GLOBALE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

Il est porté à la connaissance du public que, en sa séance du 05 octobre 2021, le conseil communal de Troisvierges a marqué son accord sur l'engagement de la procédure d'adoption du projet de refonte globale du plan d'aménagement général de la commune de Troisvierges.

Conformément aux articles 12 et 13 de la *Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain*, **le projet d'aménagement général (PAG)** est déposé avec l'étude préparatoire, les fiches de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (Umweltbericht), ainsi que la délibération du conseil communal, pendant 30 jours à partir du lundi 18 octobre 2021 inclus, à la maison communale sise Grand-Rue n° 9 à L-9905 Troisvierges, où le public peut en prendre connaissance du lundi au vendredi de 08H30 à 11H30 et de 14H00 à 16H30, ainsi que sous forme électronique sur le site internet de la commune *www.troisvierges.lu*.

Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Les observations et objections contre le projet d'aménagement général doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de Troisvierges (BP 9, L-9901 Troisvierges) dans un délai de 30 jours à partir de la publication du dépôt du projet dans les quotidiens, soit jusqu'au mardi 16 novembre 2021 inclus, sous peine de forclusion.

Evaluation environnementale stratégique (SUP)
Rapport sur les incidences environnementales (Umweltbericht)

Conformément à l'article 7 de la *Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement*, **le rapport sur les incidences environnementales (Umweltbericht)** est déposé pendant 30 jours à partir du lundi 18 octobre 2021 inclus, à la maison communale sise Grand-Rue n° 9 à L-9905 Troisvierges, où le public peut en prendre connaissance du lundi au vendredi de 08H30 à 11H30 et de 14H00 à 16H30, ainsi que sous forme électronique sur le site internet de la commune *www.troisvierges.lu*.

Les observations et suggestions relatives à ce dossier peuvent être adressées au collège des bourgmestre et échevins par écrit (BP 9, L-9901 Troisvierges) ou par courrier électronique à l'adresse *urbanisme@troisvierges.lu*, dans un délai de 45 jours à partir de la publication du dépôt du projet, soit jusqu'au jeudi 02 décembre 2021 inclus, sous peine de forclusion.

LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Edy MERTENS, bourgmestre, Norbert BREUSKIN, échevin, Guy HENCKES, échevin

AVIS D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER « QUARTIERS EXISTANTS » (PAP-QE)

Il est porté à la connaissance du public que, en sa séance du 05 octobre 2021, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges a décidé d'engager la procédure d'adoption du projet d'aménagement particulier « quartiers existants », dans le cadre de la refonte globale du plan d'aménagement général de la commune de Troisvierges.

Conformément à l'article 30 de la *Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain*, la délibération du collège des bourgmestre et échevins ainsi que le projet d'aménagement particulier « quartiers existants » avec son rapport justificatif, sont déposés pendant 30 jours à partir du lundi 18 octobre 2021 inclus, à la maison communale sise Grand-Rue n° 9 à L-9905 Troisvierges, où le public peut en prendre connaissance du lundi au vendredi de 08H30 à 11H30 et de 14H00 à 16H30, ainsi que sous forme électronique sur le site internet de la commune *www.troisvierges.lu*.

Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier « quartiers existants » doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de Troisvierges (BP 9, L-9901 Troisvierges) dans un délai de 30 jours à partir de la publication du dépôt du projet dans les quotidiens, soit jusqu'au mardi 16 novembre 2021 inclus) sous peine de forclusion.

LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Edy MERTENS, bourgmestre, Norbert BREUSKIN et Guy HENCKES, échevins

AVIS D'URBANISME

REFONTE GLOBALE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER « QUARTIERS EXISTANTS » (PAP-QE)

Réunion d'information publique

Une réunion d'information publique sur le **projet de refonte globale du plan d'aménagement général** et sur le **projet d'aménagement particulier « quartiers existants »** de la commune de Troisvierges aura lieu au Centre culturel de Troisvierges, sis rue de Binsfeld n° 20 à L-9912 Troisvierges, le **jeudi 28 octobre 2021 à 19H30**.

La réunion se tiendra dans le respect du régime CovidCheck. Seules les personnes pouvant se prévaloir d'un certificat de vaccination complète, d'un certificat de rétablissement ou d'un certificat de test COVID-19 indiquant un résultat négatif, seront admises à participer à la réunion. La validité du certificat (sous forme papier ou numérique) sera vérifiée à l'entrée du bâtiment. La présentation de la carte d'identité est également requise.

La réunion d'information publique sera diffusée en direct via Livestream sur le site *www.troisvierges.lu*.

LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Edy MERTENS, bourgmestre, Norbert BREUSKIN, échevin, Guy HENCKES, échevin